



Préfecture - Cantal

Dernière modification le 12 avril 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Contactez-nous

Tél : 04 71 46 23 00 (tel:0471462300)

Fax : 04 71 64 88 01 (tel:0471648801)

Courriel : courrier@cantal.pref.gouv.fr (mailto:courrier@cantal.pref.gouv.fr)

Site web : <http://www.cantal.gouv.fr> (http://www.cantal.gouv.fr)

- ≥ [Formulaire de contact](http://www.cantal.gouv.fr/contacts-r2068.html) (http://www.cantal.gouv.fr/contacts-r2068.html)
- ≥ [Saisine par voie électronique](https://contacts-demarches.interieur.gouv.fr) (https://contacts-demarches.interieur.gouv.fr) ([liste des exceptions](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33312) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33312))



Leaflet (<http://leafletjs.com>) | © Les contributeurs OpenStreetMap (<http://openstreetmap.org>) - géocodage IGN (<https://www.geoportail.gouv.fr/>)

Adresse

Cours Monthyon
15000 Aurillac

Horaires d'ouverture

Du Lundi au Mercredi : de 08h30 à 11h45 de 13h30 à 16h00

Le Vendredi : de 08h30 à 11h45 de 13h30 à 16h00

Attention, l'accueil général de la préfecture du Cantal est fermé au public tous les jeudis.

Adresse postale

Cours Monthyon
BP 529
15005 Aurillac Cedex

Missions

Le préfet ou la préfète sont les seuls hauts fonctionnaires dont les compétences ont une base constitutionnelle (article 72 de la Constitution de 1958). Ils sont nommés par décret du Président de la République, pris en Conseil des Ministres, sur proposition du Premier Ministre et du ministre de l'Intérieur. Ils assurent plusieurs missions essentielles au sein du département : Veiller au maintien de l'ordre public et à la sécurité des personnes et des biens ; Permettre l'exercice des droits et des libertés des citoyens ; Contrôler la légalité des actes des collectivités locales ; Mettre en œuvre et coordonner à l'échelon local les politiques du Gouvernement : emploi, cohésion sociale, aménagement du territoire, développement économique, environnement... ; Gérer et répartir les dotations et subventions de l'État à l'échelon local.

Responsable(s)

- **Préfet**
Serge CASTEL, préfet

Pour en savoir plus

- [Organigramme de la préfecture](http://www.cantal.gouv.fr/la-prefecture-du-cantal-r1761.html) (http://www.cantal.gouv.fr/la-prefecture-du-cantal-r1761.html)

Textes de loi et références

- [Pouvoirs des préfets](http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000249712&dateTexte=vig#) (http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000249712&dateTexte=vig#)